

**Art. 1 – Organisation**

- A. Ce Challenge se joue en triplete Hommes ou en triplete Dames. Deux classements distincts seront réalisés : Challenge vétérans Hommes et Challenge vétérans Dames.

Il est organisé en 3 phases :

- ✓ Une première phase par District le 24 septembre 2017
- ✓ Une deuxième phase par Région le 11 février 2018
- ✓ Une finale nationale le 31 mars 2018.

- B. La participation au Challenge par District est obligatoire pour une éventuelle qualification au Challenge Régional.
- C. La participation au Challenge Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.
- D. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

**Art.2 – Les Participant(e)s**

- A. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, de la catégorie vétérans, licencié(e)s FFBSQ.
- B. Chaque équipe peut utiliser 6 joueurs ou joueuses. Les joueurs ou joueuses qui composent une équipe doivent appartenir au même district. Un joueur ou une joueuse pourra évoluer dans une seule équipe durant les 3 phases de la compétition.
- C. Dans chaque équipe composée de 3 hommes ou de 3 dames :
- ✓ un(e) seul(e) joueur ou joueuse de nationalité étrangère est autorisée sur les pistes.
  - ✓ 1 joueur ou joueuse de chaque catégorie est obligatoire sur les pistes.
- D. Les catégories d'âge sont celles énoncées au paragraphe 1.6.2 de la circulaire tournoi de la saison 2017/2018.
- E. Durant les 3 phases de la compétition, les Vétérans 3 bénéficient à chaque partie d'une bonification. Cette bonification figure sur le listing spécifique.

**Art. 3 – Phase District**

- A. Chaque équipe effectue 6 lignes en 2 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la 1ère série. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 6 lignes, un classement triplete Hommes et un classement triplete Dames est effectué.
- C. Dans chaque classement la première équipe est automatiquement qualifiée pour la phase régionale, ainsi que les suivantes dans la limite des quotas déterminés par la ligue régionale. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s dans chaque district de la région. La phase régionale se déroule avec 12 équipes.
- D. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.

- E. Engagement à la compétition : 49,50€/équipe + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,20 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

#### Art. 4 – Phase Régionale

- A. Cette phase se joue en « Round Robin »  
Les 12 équipes sont réparties en 2 poules de 6.  
Chaque équipe effectuera 5 lignes « round Robin ».  
Un classement par points est établi, sur la base d'attribution de points à chaque match :
- ✓ par match gagné : 5 points, par match nul : 3 points, par match perdu : 1 point,
  - ✓ par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe)
  - ✓ par match gagné avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles d'écart : 1 point pour les vainqueurs
  - ✓ Par match perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles d'écart : 1 point pour les vaincus.
  - ✓ Par confrontation catégorie, le meilleur score par catégorie marque 1 point (soit 3 points attribués à chaque match)
- B. A l'issue des 5 lignes de « Round Robin », un classement tripléte Hommes et un classement tripléte Dames est effectué. Un match de position, 1<sup>er</sup> poule A contre 1<sup>er</sup> poule B, 2<sup>ème</sup> poule A contre 2<sup>ème</sup> poule B etc, sera joué et permettra (au total de point acquis sur le match) de déterminer le classement régional.
- C. Dans chaque classement la première équipe est automatiquement qualifiée pour la phase nationale, ainsi que les suivantes dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s dans chaque région. La phase nationale se déroule avec 20 équipes.
- D. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E. Engagement à la compétition : 12€ / équipe + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,20 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

#### Art. 5 – Phase nationale

- A. Lieu : BUXEROLLES
- B. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.
- C. Cette phase se joue en « Round Robin »  
Les 20 équipes hommes et dames sont réparties en 2 poules de 10 hommes et 2 poules de 10 dames.  
Chaque équipe effectuera 9 lignes « round Robin »  
Un classement par points est établi, sur la base d'attribution de points à chaque match :
- ✓ par match gagné : 5 points, par match nul : 3 points, par match perdu : 1 point,
  - ✓ par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe)
  - ✓ par match gagné avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles d'écart : 1 point pour les vainqueurs
  - ✓ Par match perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles d'écart : 1 point pour les vaincus.
  - ✓ Par confrontation catégorie, le meilleur score par catégorie marque 1 point (soit 3 points attribués à chaque match)

- F. A l'issue des 9 lignes de « Round Robin », un classement tripléte Hommes et un classement tripléte Dames est effectué. Un match de position, 1<sup>er</sup> poule A contre 1<sup>er</sup> poule B, 2<sup>ème</sup> poule A contre 2<sup>ème</sup> poule B etc, sera joué et permettra (au total de point acquis sur le match) de déterminer le classement national.
- D. Forfaits, Repêchage, Modifications :
- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement régional.

**Art. 6 - Championnat d'Europe Vétérans ESBC**

Dans chaque classement (Hommes/Dames), pour les 3 premières équipes, les engagements au Championnat d'Europe Vétérans ESBC 2019, seront pris en charge par le CNB.  
Les engagements non distribués sont conservés par le CNB.

**Art. 7 – Divers**

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Challenge vétérans.  
Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.